

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 août 2021 à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur DESCOURAUX Marc, Maire.

Madame LARIGAUDERIE qui est absente, donne pouvoir à Monsieur DESCOURAUX, Madame LANCEREAU à Madame LONGEAU.

Madame LONGEAU est désignée secrétaire de séance.

N'ayant aucune remarque sur le compte rendu de la séance du 07/07/2021, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les décisions prises lors de la séance du 25/08/2021 et les informations données sont les suivantes.

CONVENTION MUTUELLE AXA

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, la commune adhère, via les assurances AXA, à une mutuelle communale.

Celle-ci permet pour les administrés qui le souhaitent de bénéficier de tarifs préférentiels pour une complémentaire santé.

A charge pour la compagnie d'assurance AXA de la publicité et de l'animation d'une réunion publique.

Il propose de renouveler la convention.

Décision : accord du conseil

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin de pallier à une insuffisance de crédits pour l'achat de fournitures de voirie, il est nécessaire d'augmenter le compte correspondant de 1.000 €.

Au vu des signatures de bail à venir au cours des prochaines semaines, il est proposé d'augmenter les articles comptables des versements et des remboursements des cautions de 1.000 €.

Décision : accord du conseil

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée scolaire débutera au niveau 2. Cela signifie que les enfants devront être séparés par classe dans la cour de récréation, par contre cette mesure ne sera pas à appliquer à la cantine. (2 cantines comme ordinairement).

L'aération des classes et la désinfection restent identiques à l'année passée.

Une réunion de rentrée est prévue le mardi 31 août à 18H., y sont conviés les agents travaillant au groupe scolaire ainsi que les membres de la commission école.

LOCATIONS

Ramée

Suite à la visite de Madame Marcelin, agent du CDG et rédactrice du document unique, le montage de la « ramée » et les réparations faites posent un problème de sécurité pour les agents.

La question se pose quant à la possibilité pour les administrés et les associations de continuer à la louer.

Dans l'attente de la confirmation d'une préconisation ou d'une interdiction d'utiliser le matériel, le conseil ajourne sa décision.

Logement

Le locataire du logement communal 4 place Saint-Pierre, a donné son préavis pour le 30/11/2021. La vacance sera publiée sur le site de la commune et du bon coin.

VISITE DU JURY DES VILLAGES FLEURIS

Monsieur Pascaud, conseiller municipal et Monsieur Maugrion, agent aux espaces verts ont reçu le jury des villages fleuris le 23 août. La visite de la commune a duré 1H.45.

La propreté de la commune tant par les services municipaux (voirie) que par les administrés eux même (habitations entretenues) a été signalé par le jury. Les projets vers une économie des ressources (achat de cuves ...) et une gestion de la biodiversité ainsi que la diversité des professionnels médicaux et para-médicaux ont été remarqués.

Toutefois, la taille des tilleuls devant l'église et de certains arbustes est à revoir. Il a été préconisé de supprimer certains d'entre eux.

Depuis plusieurs années les habitants ne s'inscrivent plus au concours des maisons fleuries. Le jury propose qu'une commission soit créée parmi les élus qui sera chargée de récompenser les habitations remarquables.

PHOTOCOPIEUR

Plusieurs interventions sur le photocopieur de l'école ont été nécessaires depuis la fin de l'année scolaire.

Il est proposé d'installer à l'école celui de la mairie et de renouveler le contrat pour un matériel neuf au secrétariat.

Un gain est estimé à 360 € / an.

Décision : accord du conseil

INFOS ET DEMANDES

- Monsieur le Maire rencontre le jeudi 26 août les services de Châteauroux Métropole pour le projet « maisons familiaux des gens du voyage » devant être construit à côté du cimetière.
- Cabinet médical : Monsieur Mouzou, médecin généraliste, sera locataire d'un bureau professionnel à compter du 1^{er} septembre. Il consultera tous les matins à Etrechet.
- Maison médicale : la commission des travaux a rencontré le bureau d'architecte le 21 juillet. Cette réunion a acté le début de la mission DIAG et Avant-Projet.
Une estimation du désamiantage d'un des bâtiments sera reçue prochainement.
- Voirie : les travaux de voirie validés lors du dernier conseil municipal sur le tronçon « Croix de Reniers » entrée des Godiers seront réalisés début octobre.
D'autres pistes sont avancées comme des t-shirts blancs avec le port obligatoire d'une chasuble orange.

La séance est levée à 19H.20